



Descriptif du programme de rachat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2019 et prolongation d'un programme de rachat d'actions en vue de leur annulation

Boulogne-Billancourt, 28 juin 2019.

Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement n° 596/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché, le présent descriptif a pour objectif de décrire le programme de rachat d'actions de Patrimoine et Commerce. Ce programme a été autorisé par l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2019 aux termes de la 10^{ème} résolution, dont le texte est disponible sur le site Internet de la Société.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société.

Nombre d'actions détenues par la Société et répartition par objectif

Au 25 juin 2019, la Société détenait 45.928 actions propres, soit 0,33% du capital, dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Képler Capital Markets pour 5.309 actions et du programme de rachat d'actions en vue de leur annulation pour 40.619 actions.

Objectifs du programme de rachat :

L'assemblée générale a décidé que la gérance pourra faire procéder à des achats d'actions en vue de la poursuite des objectifs suivants :

- la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social ; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou en vue, selon toute forme permise, de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe notamment pour tout plan d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou d'attributions gratuites, ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 alinéa 4 du Code de commerce ; ou
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre de contrats de liquidité conformes à la décision n°2018-01 du 2 juillet 2018 de l'Autorité des marchés financiers.

Part maximale du capital et nombre maximal d'actions, prix maximal d'achat

- Part maximale du capital de la Société susceptible d'être rachetée : 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société et 5% du nombre d'actions composant le capital social de la Société s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- Prix maximal d'achat : 30 euros par action, hors frais d'acquisition.

Durée du programme de rachat

L'autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale, soit jusqu'au 26 décembre 2020.

Situation au 25 juin 2019

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,33 %
Nombre d'actions annulées au cours de 24 derniers mois	60.000
Nombre de titres détenus en portefeuille :	45.928
- dont, contrat de liquidité	5.309
- dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	40.619
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	792.670 €
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 25 juin 2019 soit 18,40€)	845.075,20 €

Prolongation du mandat confié à Kepler Chevreux de rachat d'actions en vue de leur annulation

Patrimoine et Commerce annonce avoir prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 le mandat confié à Kepler Chevreux en date du 17 décembre 2018 à l'effet de racheter un maximum de 60.000 actions, soit environ 0,5% du capital de la Société. Ce mandat a débuté le 18 décembre 2018 et prendra fin le 31 décembre 2019.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la 10^{ème} résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2019, dont la mise en œuvre a été initialement décidée par décision de la gérance en date du 14 décembre 2018 et dont la prolongation a été décidée par décision de la gérance en date du 26 juin 2019.

Les actions rachetées au titre de ce programme seront annulées et le capital social sera réduit en conséquence.

Les achats seront effectués conformément au règlement n° 596/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché.

Les déclarations hebdomadaires des opérations effectuées dans le cadre de ce programme seront disponibles dans la rubrique « informations réglementées » sur le site www.patrimoine-commerce.com.

À propos de Patrimoine & Commerce

Patrimoine & Commerce détient et exploite un portefeuille d'actifs immobiliers, principalement de commerce, totalisant près de 458 000 m². Ces actifs sont situés pour l'essentiel dans des retail parks à proximité de villes moyennes sur l'ensemble du territoire français.

Patrimoine & Commerce dispose d'un important deal-flow identifié qui lui permettra d'alimenter sa croissance en actifs de développement et en actifs d'exploitation.

*Patrimoine & Commerce est cotée sur Euronext Paris.
Code ISIN : FR0011027135 - Code Mnémo : PAT*

Pour plus d'informations : www.patrimoine-commerce.com

Pour toute information, contacter :

PATRIMOINE & COMMERCE

Gérant
Eric Duval
Tél. : 01 46 99 47 79

KEIMA COMMUNICATION

Emmanuel DOVERGNE
Tél. : 01 56 43 44 63
emmanuel.dovergne@keima.fr